

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 1

Mention : STAPS – Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive

Parcours: Renforcement musculaire et ré-athlétisation

Le Président de l'Université de Nantes,

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

En date du 26 novembre 2018

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 712-2 et L. 613-1,

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'Université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2018-2019 est établie comme suit :

- Est nommé **président du jury** :

Nom - Prénom Grade (*enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs*)

CORNU Christophe Professeur des Universités

- Est nommé **vice-président du jury** :

Nom - Prénom Grade (*enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs*)

DORON Julie Maître de Conférences des Universités

- Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :

Nom - Prénom Grade et établissement de rattachement

MORIN Stéphane Professeur certifié
NORDEZ Antoine Professeur des Universités
SAURY Jacques Professeur des Universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : Le directeur général des services de l'Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur de l'UFR STAPS,

le 26/11/2018

Arnaud GUEVEL
Professeur des Universités

Directeur de l'UFR STAPS
Université de Nantes

Fait à Nantes, le **06 DEC. 2018**
Le Président de l'Université

